

# REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 31 janvier 2020

### **Membres présents :**

Mesdames BLONDEAU Fabienne, SCALABRINO Maryline, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, BISTON Jocelyne.  
Messieurs KALLAL Ahmed, Louis SIEVERT, Frédéric TOUBIN, Alban FAIVRE, Fabrice VILLAME, Stéphane CERF, Xavier BOUVERET.

### **Membres excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mr Fabrice VILLAME.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h00.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Maison Médicale de Goux-les-Usiers ;
- Vente d'herbe : terrain de la Poire.

## **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 DECEMBRE 2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2 – MAISON MEDICALE**

Idh a a envoy  un dossier le 28 janvier concernant le partenariat sur le projet et pour la finalisation du plan de financement. Les  l ments techniques et financiers sont pr sent s. La commune est sollicit e pour la formalisation de la subvention d'un montant de 15 000  .

Le montant global du projet s' l ve   1 016 000  . Si le projet est priv , il en demeure d'int r t public. Les locaux s' tendront sur 402 m<sup>2</sup>.

La commune de Goux-les-Usiers s'engage   prendre   sa charge le loyer en cas de vacance.

Le Conseil municipal se prononce favorablement pour le versement d'une subvention de 15 000   pour le projet de maison m dicale.

## **3 – TERRAIN DE LA POIRE**

Une vente d'herbe sera r alis e avec Monsieur Cl ment Jeanningros pour un montant de 117   pour chaque commune propri taire du terrain de la Poire. Accord   l'unanimit .

## **4 – REGULARISATION DES CHARGES LOCATIVES**

Une provision pour charges est demand e   chaque locataire du b timent communal situ  rue de l' glise. Le d compte r el a  t   tabli suivant les factures pay es par la commune pour l'ann e 2019 ainsi qu'  partir des relev s de compteurs du b timent.

Les montants pour l'ann e 2019 s' tablissent comme suit :

- 348,11     redonner   Mme Nelly Favre ;
- 94,42     redonner   Mr Bruno Giard ;
- 20,63     facturer   Mr Max Gaspaldy ;
- 251,49     redonner   Mr Thomas Sievert.

Concernant l'appartement de Madame Bonczak   l'ancienne  cole, les charges ont  t   galement calcul es : la commune demandera un compl ment de charges   Madame Bonczak pour un montant de 367,39  . Sa provision de charges passera   60   par mois   compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Accord   l'unanimit .

## **5 – CARTE ACHAT PUBLIC**

La Caisse d'Épargne a présenté à Madame le Maire la carte achat public qui permet d'effectuer de petits achats facilement et aussi d'acheter sur internet. Le coût représente 20 € par mois sur 3 ans. Le plafond des dépenses annuelles est de 24 000 €. Le retrait d'espèces n'est pas permis. C'est un avantage pour le commerçant qui est payé tout de suite et cela facilite les achats pour la commune.

Le Conseil municipal accepte la mise en place de cette carte achat.

## **6 – CONTRAT PHOTOCOPIEUR**

Le photocopieur de la mairie est loué pour une durée de 5 ans. La mairie est toujours engagée même si une nouvelle proposition a été reçue, ce qui contraindrait la commune à rester avec le même prestataire pour 5 années supplémentaires.

Il est décidé d'attendre la fin du contrat et de remettre en concurrence le prestataire actuel.

## **7 – RALLYE DU 11 AVRIL 2020**

Demande reçue de l'association ASA Sequanie pour la reconduction du rallye le 11 avril prochain. Adopté à l'unanimité.

Une association sera sollicitée pour la tenue de la buvette.

## **8 – INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune compte 647 habitants.

## **9 – PARTICIPATION SDIS**

Le montant de la participation 2020 s'élève à 10 248,67 €.

Caserne : le SDIS est en cours de recherche d'un maître d'œuvre. Le dépôt de permis interviendra à l'automne 2020.

## **9 – TRAVAUX RUE CHARLES DE GAULLE**

Le bureau BEJ proposait de faire un trottoir plus large sur un côté de la route pour réaliser une bande cyclable.

Ouverture des plis pour le marché de travaux vendredi 28 février. La validation interviendra lors du Conseil municipal du 5 mars prochain.

## **10 – TRAVAUX 2020**

Le budget 2020 sera voté avant le changement de conseil municipal. Il convient donc de réfléchir aux investissements à prévoir. Une liste peut déjà être établie TTC :

- mur de l'Eglise	6900,55 €
- mur ancienne école	11 591,00 €
- mur vers école	6 918,00 €
- points-à-temps	18 000,00 €
- devis à demander pour la rue du Brillet	
- horloge et parafoudre église	4 700,00 €
- travaux rue Charles de Gaulle + MO + divers	205 000 €
- peinture poteaux d'incendie	
- lave-vaisselle salle des fêtes	5 000 €.

Le Syndicat des Eaux de Bians-les-Usiers a besoin d'une participation des communes membres à hauteur de 25 000 €. Une participation sera donc à prévoir au budget eau afin d'améliorer la trésorerie.

Des travaux d'isolation vont être réalisés pour un montant de 25 000 € environ. La commune ne paiera rien grâce aux aides gouvernementales CEE. Les travaux seront vérifiés par l'organisme agréé Véritas.

## **11 – DEFENSE INCENDIE**

L'adjointe Marie-Jeanne Léchine présente l'arrêté relatif au dispositif de contrôle des points d'eau incendie de la commune, à savoir les Points d'Eau Naturels et Artificiels (PENA) et les points d'eau incendie, qui a été validé par le SDIS de Besançon.

Le Conseil municipal valide cet arrêté à l'unanimité.

## **12 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Bibliothèque	200
Atout music	250
Clique	220
3ème âge	230
Donneurs de sang	90
Souvenir français	100
Mélodie F-C	150
Chasse	150
ADMR	450
Foot	550
Judo Club	400
UNC	250
Tennis de table	350

Le montant total s'élève à 3 390 €. Ce montant sera inscrit au BP 2020 au compte 6574 sachant que chaque association doit faire une demande en joignant les comptes de l'année.

Madame le Maire a reçu un courrier de l'ADMR concernant le refus d'allouer la subvention pour l'année 2019. A la suite du différend avec l'ADMR concernant les travaux de la poste et notamment du déménagement temporaire de l'agent postal à Goux-les-Usiers et à l'absence d'entente avec l'ADMR, il est décidé de ne pas revenir sur la décision prise pour l'année 2019. La subvention sera versée en 2020.

Accord à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

1 – Le loyer mensuel facturé à la Poste pour l'Agence postale s'élève à 1 178 € pour l'année 2020.

2 – La Poste : une demande est faite pour l'installation d'un îlot numérique, lequel pourrait rendre des services à la population non équipé d'un ordinateur et d'un accès internet. Une journée découverte aura lieu à la Poste de Pontarlier le jeudi 20 février concernant l'utilisation de tablettes, pour les personnes désirant s'équiper.

3 – Carrière : montant de la redevance à percevoir en 2020, 44828,82 €.

4 – L'opération brioches de l'Adapei aura lieu du 30 mars au 5 avril.

5 – Borne électrique : coût de 4 000 € pour les travaux. Pas assez de besoin pour le moment.

6 – Station d'Épuration, SACTOM : les plis ont été ouverts, une seule réponse.

7 – Eau : creusage rue des Loges et réparation rue de Miville : pas de subventions. La création ou la réhabilitation AEP ne sont plus éligibles.

8 – RPI : un blog a été créé par les parents d'élèves (<http://parentsvalusiers.canalblog.com/#>).

9 – Proposition d'achat d'un terrain agricole à la CCA 800 par la commune de Goux-les-Usiers : un terrain de 7 hectares va être acheté à la CCA 800 au lieu-dit La Vrigne pour un montant de 27 186,80 €.

10 – Projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Chaffois de la société Intervent : la demande a été rejetée par le Préfet.

11 – Fibre : proposition d'installer un panneau pour indiquer que la commune est éligible à la fibre. Refus du Conseil municipal.

12 – Demande de subvention de la Croix-Rouge : la commune n'accède pas à la demande.

13 – Restauration du viaduc de Cléron de 1908 : l'ouvrage d'art doit être restauré. Demande de contribution de la commune et d'une association : le conseil décide de ne pas participer à ces travaux.

14 – Bois : renouvellement du contrat de bûcheronnage sur 3 ans par l'intermédiaire de l'ONF. L'entreprise Masnada est retenue, prix de 14 € / m3 de chablis.

15 – Vote du budget 2020 : le budget sera voté le 5 mars prochain.

16 – Scie communale : proposition d'achat de Monsieur Gérard Bouveret. Le Conseil municipal valide cette demande et demandera l'euro symbolique.

17 – Vente de chaises : des anciennes chaises seront mises en vente au tarif de 5 €. Il reste des anciens prie-dieu également, ils seront donnés à toute personne intéressée.

18 – Isolation : toute personne intéressée par l'isolation de sa maison pour 1 € peut venir chercher à la mairie de la documentation.

La séance est levée à 23h35.